



## Pêche électrique : un pas vers une condamnation des Pays-Bas

Publié le 04/02/2019 16:17 | Mis à jour le 04/02/2019 18:47

La Commission européenne envisage d'ouvrir une procédure formelle d'infraction contre les Pays-Bas, pour les dérogations accordées illégalement aux chalutiers pratiquant la pêche électrique.

Le 2 octobre 2017, l'ONG Bloom avait porté plainte pour non-respect par les Pays-Bas de la législation européenne sur la pêche électrique. En cause : 70 des 84 dérogations ont été accordées illégalement aux chalutiers néerlandais pour pratiquer cet engin dans le sud de la mer du Nord (83 % de la flotte contre 5 % prévus dans le régime d'exception à des fins scientifiques). Suite à un échange avec les Pays-Bas, le service des affaires juridiques de la direction des pêches de la Commission européenne a décidé de proposer d'ouvrir une procédure formelle d'infraction contre les Pays-Bas. Il vient d'en informer l'ONG, dans un courrier reçu le 1<sup>er</sup> février.

Il revient au collège des commissaires de décider d'ouvrir ou non cette procédure. S'il l'approuve, une mise en demeure sera alors adressée aux Pays-Bas. « **La Commission européenne reconnaît l'illégalité de la pêche électrique** », se félicite Bloom. L'ONG a écrit ce lundi 4 février aux 27 commissaires européens pour leur demander de soutenir cette procédure. Elle espère aussi que cela accélérera la fin de cette méthode de pêche, discutée dans le cadre du règlement sur les mesures techniques, en phase de négociation finale (trilogie).

Des subventions européennes ayant été allouées dans ce cadre, Bloom dénonce « **un gigantesque cas de fraude** » et a écrit à l'Office de lutte antifraude (Olaf) pour qu'il ouvre une enquête sur le subventionnement illégal de la pêche électrique. Une enquête qu'il a déjà refusée, mais Bloom soupçonne un conflit d'intérêt, le responsable des enquêtes sur les fonds structurels ayant été chef d'unité à la direction des pêches entre 2011 et 2015, quand la pêche électrique s'est développée.

**Solène LE ROUX**